

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT 2025

Lundi le 25 août 2025
 À compter de 19 h 15
 Salle des délibérations du conseil municipal
 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Christian Charron

Maire

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo

Héloïse Bélanger

Barbara Morin

Michel Milette

Luc Vézina

Johane Michaud

Jacynthe Prince

Mylène Morissette

DISTRICTS

Blanchard

Chapleau

De Sève

Ducharme

Lonergan

Marie-Thérèse

Morris

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Christian Charron.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

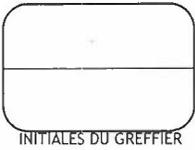
Philippe Huot

Greffier

Christian Schryburt

Directeur général

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 15.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *Le maire ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Philippe Huot
Greffier du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2025-434

Sur proposition de Mme la Conseillère Jacynthe Prince appuyée par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

1.2

Adoption de
l'ordre du jour



3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2025-435

3.1

Adoption
du projet de
règlement
1200-90
(P-2) N.S. –
modifiant la
grille C-355 de
l'annexe B du
règlement de
zonage 1200 N.S.
pour y autoriser
l'usage Clinique
vétérinaire au
rez-de-chaussée

ATTENDU l'avis de motion (avis de présentation) donné à la séance ordinaire du 4 août 2025 par M. le Conseiller Michel Milette et le dépôt du projet de règlement 1200 90 (P-1) N.S. à cette même séance ;

ATTENDU l'assemblée de consultation tenue le 25 août 2025 relativement audit projet de règlement 1200-90 (P-1) N.S. ;

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Jacynthe Prince, il est résolu:

- **QUE** le projet de règlement numéro 1200-90 (P-2) N.S. – modifiant la grille C-355 de l'annexe B du règlement de zonage 1200 N.S. pour y autoriser l'usage Clinique vétérinaire au rez-de-chaussée, soit et est adopté ;
- **QUE** ce projet soit présenté aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un avis public invitant ces personnes à présenter une demande soit et est diffusé.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2025-436

3.2

Approbation
du règlement
d'emprunt
2025-01 de
la Régie
intermunicipale
d'assainissement
des eaux de
Sainte-Thérèse et
Blainville pour la
construction d'un
bassin de
rétention des
eaux usées au
poste de
pompage
principal

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville a adopté le 18 juin 2025, par sa résolution numéro R-2025-06-057, le Règlement d'emprunt numéro 2025-01 décrétant une dépense de 11 750 000 \$ et un emprunt de 11 750 000 \$ pour la construction d'un bassin de rétention des eaux usées au poste de pompage principal ;

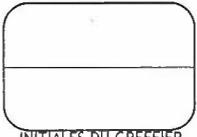
CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*, un tel règlement d'emprunt doit être soumis à l'approbation de la Ville de Sainte-Thérèse ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de la gestion du territoire et des actifs municipaux à l'effet d'approuver ledit règlement ;

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal approuve le Règlement d'emprunt numéro 2025-01 décrétant une dépense de 11 750 000 \$ et un emprunt de 11 750 000 \$ pour la construction d'un bassin de rétention des eaux usées au poste de pompage principal adopté par la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville le 18 juin 2025, selon la répartition détaillée en annexe B dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité.



4.- GESTION DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION 2025-437

ATTENDU le projet d'entente sur trois ans avec l'organisme *GRAME* qui, dans le cadre du volet plantation clé en main résidentielle du Fonds de l'arbre, sera responsable de la plantation 2025 et de l'entretien des arbres pendant deux ans après la plantation ;

Sur proposition de Mme la Conseillère Mylène Morissette appuyée par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger, il est résolu:

- **QUE** Mme Julie Gaudreau, chef développement durable, soit et est dûment autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, l'entente avec l'organisme *GRAME* pour la plantation clé en main 2025.

Adoptée à l'unanimité.

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2025-438

Sur proposition de Mme la Conseillère Jacynthe Prince appuyée par Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu:

- **QUE** nous procédions à la fin de probation et d'emploi de l'employé #3084 en vertu de l'article 3.01 b) de la convention collective des employé(e)s de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN) rétroactivement en date du 20 août 2025.

Adoptée à l'unanimité.

4.1

Plantation
clé en main
résidentielle
2025 – entente
de participation
financière sur
3 ans –
autorisation
de signature

7.1

Fin d'emploi
administrative -
employé #3084

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

RÉSOLUTION 2025-439

10.1

Entente – Club
de volleyball
Lotus des Basses-
Laurentides –
autorisation
de signatures

CONSIDÉRANT QUE le *Club de volleyball Lotus des Basses-Laurentides* a pour mission d'offrir la pratique du volleyball pour la clientèle âgée de 18 ans et moins dans la région des Basses-Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît que le volleyball répond à un réel besoin au sein de la communauté et qu'il est important de maintenir une structure permettant sa pratique ;

CONSIDÉRANT QU'aucun autre organisme reconnu par la Ville ne poursuit une mission semblable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite conclure une entente visant à déléguer au Club le fonctionnement et le développement du volleyball pour la clientèle âgée de 18 ans et moins ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît la nécessité de soutenir le Club pour assurer le déroulement de ses activités ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'établir des paramètres précis encadrant la collaboration entre les deux parties ;

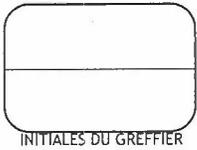
CONSIDÉRANT QUE l'organisme ne satisfait pas aux critères de reconnaissance prévus à la Politique de soutien aux organismes en ce qui a trait au pourcentage de membres résidents, mais qu'il présente néanmoins un intérêt pour la communauté ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de la culture et des loisirs à l'effet de conclure une entente portant notamment sur le prêt de locaux pour les réunions et activités administratives, le prêt de gymnase, ainsi qu'à la promotion de la programmation et des inscriptions ;

Sur proposition de Mme la Conseillère Mylène Morissette appuyée par Mme la Conseillère Jacynthe Prince, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal autorise la signature d'une entente avec le *Club de volleyball Lotus des Basses-Laurentides* pour une durée de trois (3) ans, soit 2025, 2026 et 2027 ;
- **QUE** le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité.



RÉSOLUTION 2025-440

10.2

Entente --
Groupe
Aquatique Mille-
Îles Nord
(GAMIN) --
autorisation
de signatures

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Thérèse reconnaît que la natation compétitive répond à un besoin réel de la communauté et l'importance de maintenir une structure permettant sa pratique sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente entre le *Groupe Aquatique Mille-Îles Nord inc.* et les villes partenaires est proposée afin de mettre à jour les modalités de collaboration ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente proposée est d'une durée de cinq ans, couvrant les saisons 2025-2026 à 2029-2030 et renouvelable annuellement, à moins que l'une des parties ne souhaite modifier les termes de l'entente ;

Sur proposition de Mme la Conseillère Mylène Morissette appuyée par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger, il est résolu:

- **D'AUTORISER** le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, le protocole d'entente entre le *Groupe Aquatique Mille-Îles Nord inc.*, et les villes de Blainville, Mirabel, Lorraine, Rosemère et Sainte-Thérèse.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2025-441

10.3

Politiques de
soutien à l'artiste
et à l'athlète --
bourses 2025 --
ajout

ATTENDU la *Politique de soutien à l'artiste* et la *Politique de soutien à l'athlète*, adoptées par le conseil municipal ;

ATTENDU QUE les artistes et les athlètes qui présentent une demande d'aide financière en vertu de ces politiques doivent rencontrer les exigences établies ;

ATTENDU QUE par la résolution 2025-428, le conseil municipal acceptait la recommandation du Service de la culture et des loisirs relative à la remise de bourses ;

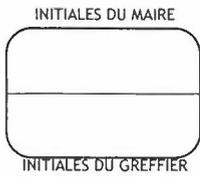
ATTENDU la recommandation du Service de la culture et des loisirs à l'effet d'octroyer une bourse additionnelle ;

Sur proposition de Mme la Conseillère Héloïse Bélanger appuyée par Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu:

- **QUE** la recommandation du Service de la culture et des loisirs relative à la remise d'une bourse dans le cadre de la *Politique de soutien à l'athlète* soit et est acceptée par le conseil municipal ;
- **QUE** cette bourse d'un montant de 200 \$, portant le total des bourses accordées à 4 200 \$, soit et est versée selon les critères établis par ladite politique à :

POLITIQUE DE SOUTIEN À L'ATHLÈTE			
Soly Mailhot	Ultimate frisbee	Niveau Espoir	200 \$

Adoptée à l'unanimité.



10.4

Football Collège
Lionel-Groulx –
vente
ambulante –
autorisation

RÉSOLUTION 2025-442

ATTENDU la demande du *Collège Lionel-Groulx* pour que soit permise la vente de nourriture au parc Ducharme à l'occasion des parties de football des Nordiques ;

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1155-3 N.S. sur la qualité de vie ;

Sur proposition de Mme la Conseillère Mylène Morissette appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** soit permise la vente ambulante au parc Ducharme à l'occasion des parties de football des Nordiques du *Collège Lionel-Groulx* pour la saison 2025, à condition de respecter les exigences requises par le Service de sécurité incendie ;
- **D'ÉMETTRE** ce permis gratuitement à titre de contribution.

Adoptée à l'unanimité.

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13.- AFFAIRES NOUVELLES

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question



15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2025-443

Sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu:

- **QUE** la présente séance soit et est levée à 19 h 20.

Adoptée à l'unanimité.

15.1

Levée de la séance

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de maire et de greffier que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

M. Christian Charron, maire

Date

M. Philippe Huot
Greffier de la Ville

Date

